



TERRITOIRE DE LA COTE OUEST

-Communauté d'agglomération-

CONSULTATION SUR DEVIS

PROCEDURE ADAPTEE

(art. 28 du CMP)

Organisme : Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO)

BP 49

97822 LE PORT CEDEX – REUNION

Tél : 0262 32 12 12 Fax : 0262 32 22 22

Objet du marché : Achat de téléphones DECT

Numéro de marché : 10-21-PA-DI

Les entreprises souhaitant répondre au présent marché sont priées de transmettre leur « offre » accompagné du document « attestation sur l'honneur » joints au plus tard **le Lundi 22 Février 2010 à 12h00 locale**. Votre offre devra nous parvenir soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés, soit envoyée par fax 0262 32 12 12.

Date de mise en ligne : Lundi 15 Février 2010

Le Président

Jean-Yves LANGENIER

Objet : **demande de devis**

Monsieur, Madame,

Pouvez-vous me faire parvenir votre meilleure offre pour la fourniture de **13 terminaux DECT** et **5 casques** filaires GN Netcom GN 2000 sur la base des caractéristiques suivantes :

- Téléphone sans fil DECT Aastra Matra 610d
- Prise casque – Mains-libres –
- Répertoire 200 contacts –
- Rappel des 20 derniers n° -
- Visualisation du niveau de batterie et couverture réseau –
- Interface bluetooth
- Interface USB
- Autonomie jusqu'à 200 heures
- Chargeur de bureau

Les offres seront analysées selon les critères d'attribution suivants :

1. Prix : 60%
2. Délai de livraison : 40%

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner le document « offre » accompagné du document « attestation sur l'honneur » joints au plus tard **le Lundi 22 Février 2010 à 12h00 locale**.

Votre offre devra nous parvenir soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés, soit envoyée par fax 0262 32 12 12.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de non respect du formalisme prescrit ci-dessus, votre offre sera déclarée irrégulière et par là même rejetée.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées

OFFRE

Nom et prénom du signataire :

Adresse de la société :
.....

Objet : Devis pour l'achat de téléphones DECT

Réf marché :

Nomenclature TCO : 22.06

Caractéristiques techniques :

Téléphone sans fil DECT Aastra Matra 610d
Prise casque – Mains-libres –
Répertoire 200 contacts –
Rappel des 20 derniers n° -
Visualisation du niveau de batterie et couverture réseau –
Interface bluetooth
Interface USB
Autonomie jusqu'à 200 heures
Chargeur de bureau

Modalités de paiement :

- ✓ Mandat administratif : Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
- ✓ Paiement sur présentation de facture à l'issue des livraisons
- ✓ Délai global de paiement : 35 jours à compter la réception des factures

Documents constitutifs du marché :

- ✓ Offre
- ✓ CCAG FCS en vigueur à la date de remise des offres

Engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage, conformément aux documents susmentionnés, à exécuter les prestations demandées :

Désignations	Qté	Prix unitaire €HT	Montant total € HT	TVA	Montant total € TTC
Terminaux DCET	13				
Casques filaires GN Netcom GN 2000	5				
Montant total					

Délai de livraison :

A, le

Le candidat:

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP :

ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction à concourir

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du **code du travail** ;

ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés)

Date et signature

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise au pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours, à compter de la réception de la demande par l'attributaire, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.